

Commune de Viviez

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques En application des articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° du **30 décembre 2015** mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Approuvé date 14 décembre 2006 Inondation

Les documents de référence sont :

Note de présentation du PPRI Consultable sur Internet

Règlement du PPRI Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

En application de l'article L 174-5 du nouveau code minier

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	---

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Zones de sismicité – département de l'Aveyron – 1 planche A3

Extrait du PPRI – 4 planches A3

Extrait du PPR minier - 1 planche A3 Gaz de mine

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »